



WMO OMM

World Meteorological Organization
Office of the President
Organisation météorologique mondiale
Bureau du Président
Organización Meteorológica Mundial
Oficina del Presidente

Всемирная метеорологическая организация
Бюро Президента
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
مكتب الرئيس
世界气象组织
主席办公室

Notre réf.: 08251/2020/CSG/EXR/
Designation-of Acting-EC-member-RA-VI

29 avril 2020

Objet: Désignation d'un membre par intérim du Conseil exécutif pour le Conseil régional VI

Madame, Monsieur,

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) m'a informé du départ récent de M. Maxim Yakovenko, qui était chef du Service d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement de la Fédération de Russie et Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OMM. Conformément à la règle 9 du Règlement général, figurant dans le *Recueil des documents fondamentaux N° 1, Édition 2019 (OMM-N° 15)*, un siège du Conseil exécutif devient vacant pour la Région VI (Europe).

Dans le contexte de l'évolution de la pandémie de COVID-19, il est prévu de reprogrammer la prochaine session du Conseil exécutif, la soixante-douzième session, à septembre 2020 au plus tôt, soit dans plus de 130 jours. Les dispositions de la règle 116 du Règlement général et de la règle 16 du *Règlement intérieur du Conseil exécutif*, concernant la désignation par le Conseil exécutif des membres par intérim sont alors respectées. Par conséquent, je souhaite procéder à des élections par correspondance, afin de pourvoir ce siège vacant.

À cet égard, et en vertu de l'article 13 de la Convention de l'OMM et de la règle 16 du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1, Édition 2019 (OMM-N° 15)*), concernant la répartition des sièges au sein du Conseil, **j'invite le président du Conseil régional VI à désigner un ou plusieurs candidats pour ce poste**. Étant donné que, conformément à la règle 92, la durée de la période de réception des candidatures ne doit pas être inférieure à 30 jours, je vous serais reconnaissant de me faire parvenir les noms des candidats le plus vite possible, et au plus tard le **29 mai 2020**.

Après réception des candidatures, le Secrétariat s'assurera, conformément à la règle 75 du Règlement général, que les personnes dont le nom a été soumis sont disposées à figurer parmi les candidats à l'élection. Comme le prévoit également cette règle, lorsque la liste des candidats ne comporte qu'un seul nom, ce candidat est déclaré élu.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(G. Adrian)
Président de l'OMM

Aux: Membres du Conseil exécutif